

République Française
Commune de
CORBERON
21250 CORBERON

Département
Côte d'Or

ARRETE n°2018/1

Arrondissement
BEAUNE

Canton
BEAUNE-SUD
Téléphone : 0380265226
E-mail : mairie.corberon@wanadoo.fr

Objet : Prescrivant l'enquête publique de révision de la carte communale de la commune de Corberon

Le Maire de Corberon,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et suivants R161-1 et suivants ;

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2016 ayant prescrit la révision de la carte communale de Corberon et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2017 ayant fait le bilan de la concertation et prescrivant l'organisation d'une enquête publique ;

Vu l'ordonnance en date du 26 juillet 2017 de M. le premier conseiller du tribunal administratif de Dijon désignant le commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE

Article 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de la commune de Corberon en vue de la mettre en compatibilité avec les lois Grenelle, la loi ALUR et le SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges, d'organiser l'urbanisation future de manière raisonnée, de prévoir et phaser le développement urbain, de permettre le développement de l'activité économique au sein de la zone Uy et de protéger les espaces naturels et l'activité agricole.

Article 2

Monsieur Jean-Claude CHARAVEL, officier administratif à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Article 3 :

L'enquête sera ouverte du Lundi 5 Février 2018 à 10 h 00 au Vendredi 9 Mars 2018 à 12 h 00 soit 33 jours consécutifs.

Article 4

Le dossier de projet de révision de la carte communale et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.corberon.fr.
- sur support papier, en mairie de Corberon, siège de l'enquête.
- sur un poste informatique, en mairie de Corberon aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit de 10 h00 à 12 h 00 les lundis et vendredis.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture

Article 5

Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie soit de 10h00 à 12h00 les lundis et vendredis.

Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Corberon, 26 grande rue, 21250 CORBERON. Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.corberon@wanadoo.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public sur le site internet susmentionné.

Toute observation parvenue après le Vendredi 9 Mars 2018 par courrier (cachet de la poste faisant foi sera jugée irrecevable).

Article 6

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la mairie de Corberon aux jours et heures précisés ci-dessous à la disposition du public qui pourra consigner ses observations, propositions et contre- propositions sur le registre ouvert à cet effet :

- Le Lundi 5 Février 2018 de 10 h 00 à 12h 00
- Le Vendredi 23 février 2018 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le Samedi 3 Mars 2018 de 10 h 00 à 12h 00
- Le Vendredi 9 Mars 2018 de 10 h 00 à 12 h 00

Article 7

La présente procédure de révision de la Carte Communale est soumise à l'évaluation environnementale au titre de l'article L 104.6 du code de l'urbanisme. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Article 8

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur le Maire de la commune, Jean-Christophe VALLET, joignable en mairie au téléphone : 03 80 26 52 26 Courriel : mairie.corberon@gmail.fr

Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur les panneaux d'affichage communaux et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Corberon quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la commune de CORBERON.

Article 10

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de Corberon son rapport et ses conclusions motivées.

Le commissaire-enquêteur, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête dressera un procès verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire qui disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses réponses.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Corberon, à la préfecture de Côte d'Or et sur internet à l'adresse suivante : www.corberon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 11

Après la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de Corberon pourra décider d'approuver la carte communale de CORBERON par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier, ces dernières devant rester dans la limite du cadre légal des modifications possibles après enquête publique. Monsieur le maire transmettra par la suite le dossier à la Préfète de Côte d'Or pour approbation.

Article 12

Le Maire de la commune de Corberon est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de Côte d'Or
- Monsieur le Président du Tribunal administratif
- Monsieur le Commissaire-enquêteur

Fait à Corberon, le 15 Janvier 2018.

Le Maire,

VALLET Jean-Christophe.



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de Corberon
Numéro de l'acte	2018-1
Nature de l'acte	AR - Arrêtés réglementaires
Classification de l'acte	2.1 - Documents d urbanisme
Objet de l'acte	Prescrivant l'enquête publique de révision de la carte communale de CORBERON
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-212101893-20180115-2018-1-AR
Date de transmission de l'acte	15/01/2018
Date de réception de l'accuse de réception	15/01/2018